

**FICHE DE PRISE DE DÉCISION**

<b>Fiche de prise de décision : INF-EM-2015-019</b>
<b>Direction des infrastructures</b>
<b>Service des équipements motorisés</b>
<b>Objet : Disposition d'équipement pour l'encan (vente par appel d'offres) pour l'année 2015 et récupération des sommes</b>
<b>Date : 26 mai 2015</b>

**ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)**

Nous avons des petits équipements qui sont désuets après plusieurs années d'utilisation (tondeuse, scie à chaîne, pneus etc). Le Centre des Services Partagés du Gouvernement du Québec, offre un service public pour la vente de ces genres d'équipement en procédant, une à deux fois par mois, à une vente par appel d'offres.

Actuellement nous entreposons ces biens désuets pour une ou deux ventes annuelles par encan.

Afin d'être plus efficient, nous désirons procéder avec Le Centre des Services Partagés du Gouvernement du Québec, ce qui nous permettra de disposer de ces biens et de récupérer des sommes plus rapidement.

Nous utilisons déjà le Centre des Services Partagés pour vendre nos véhicules et nos gros équipements désuets par le biais d'encan, et un rapport est remis à la Direction des finances après chaque encan.

Nous demandons l'autorisation de vendre nos petits équipements désuets, par le Centre des Services Partagés par appel d'offres et de récupérer les sommes reçues pour fin de réinvestissement en achat d'équipement ou des dépenses en immobilisation.

Comme ces ventes ont lieu aux deux semaines, nous désirons également avoir cette autorisation d'utiliser leur service pour le reste de l'année 2015 et une nouvelle demande sera formulée pour l'année 2016.

**ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)**

Procéder avec les ventes aux encans une à deux fois par année, nous oblige à entreposer les biens et nous ne récupérons pas aussi rapidement les sommes.

**ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION**
**FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2015-2016-2017)**

Coûts	Impacts	2015	2016	2017
Poste de revenu : 01-233-42-000			9 100 \$ (valeur brute)	
Poste de dépense : 22-320-16-724 extra 6056-00			9 100 \$ (valeur brute)	

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

**Commentaires**

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_
  - Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

**Commentaires**

Numéro du projet PTI : \_\_\_\_\_ Montants **2015** \_\_\_\_\_ **2016** \_\_\_\_\_ **2017** \_\_\_\_\_

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : \_\_\_\_\_

Signature du responsable  
d'activité budgétaire *Clair Valli* Date : 28 mai 2015

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

Prochain CE et CV

**PERSONNES CONSULTÉES**

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Louise Corriveau Conseillère en finances	28/05/2015	Validation – volet financement

**RECOMMANDATION (énoncé)**

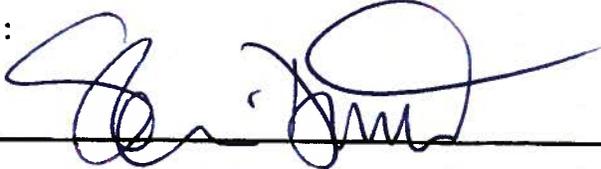
Attendu que les équipements ont été identifiés en surplus, désuets ou hors d'usage;  
Attendu que Le Centre des Services Partagés est un organisme gouvernemental;  
Attendu que les services de Le Centre des Services Partagés ont été retenus pour la disposition de ces équipements;

**Que le comité exécutif :**

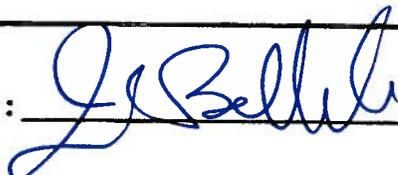
- Autorise la vente par appel d'offres des équipements dont la valeur estimée n'excède pas 10 000 \$ par équipement, pour la vente de juin et pour toutes autres ventes requises pour le reste de l'année 2015, par le Centre des Services Partagés.
- Recommande au conseil de la Ville d'autoriser la vente par appel d'offres, des équipements dont la valeur estimée excède 10 000 \$ par équipement, pour le mois de juin et pour le reste de l'année 2015, par Le Centre des Services Partagés.
- D'affecter le fruit de la vente des équipements acceptés par le comité exécutif et/ou par le conseil de la Ville, pour des dépenses d'immobilisations en remplacement d'équipements.
- Autorise le chef de service des équipements motorisés de la Direction des infrastructures, à signer tout document relatif à la vente des équipements.

**UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES**

Liste des pièces jointes : Annexe A

Préparé par : Alain Vallée, ing.		Titre d'emploi : Chef de service	
			
Recommandé par :			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : 			Date : 28 05 2015

<b>COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</b>

Signature de la Direction générale :  Date : 29 / 05 / 2015

